

# COMMUNE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

Département du Doubs

## **Séance de conseil municipal du 17 septembre 2024** **A 20h**

Convocation : 13 septembre 2024

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : PETITJEAN Danielle

### Conseillers présents :

CORNE Patrick ; GROSJEAN Michel ; CASANOVA Marie-Françoise ;  
GALLARDO José ; JEANNIN Mauricette ; ORMAUX Jean ; POMARO Marie-Ange ;  
PETITJEAN Danielle ; JANIER-DUBRY Catherine ; BECOULET Bernard ;  
TANGUY Jean-François ; STADLER Jean-Charles ; ROUSSEL Frédéric ;  
GUILLON Nadia ; BAILLY Pascale ; SCHERRER Stéphanie ; KOZIURA Jérôme ;  
COLLOT Christine

### Conseillers absents :

DEVILLERS Martial (procuration à CORNE Patrick)

### Ordre du jour :

Intervention de M. HUSSER Jean-Michel de l'ONF

1. Convention de passage entre la commune et la SCI Hubert de Corcelle
2. Acquisition parcelles de terrain AD 50 et AD 51
3. Travaux d'accessibilité de la mairie : lancement de la consultation
4. Travaux d'accessibilité de la mairie : demande de subvention DETR

### **01- CONVENTION DE PASSAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA S.C.I. DE CORCELLE**

Après présentation du projet de convention de passage entre la commune de Marchaux-Chaufontaine et la SCI Hubert de Corcelle par Messieurs HUSSER Jean-Michel de l'ONF et GROSJEAN Michel, adjoint, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention,
- Autorise le maire à signer le document.

Adopté par 19 voix pour.

### **02- ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN AD 50 ET AD 51**

#### Références :

- Parcelles cadastrées AD 50 et AD 51
- Surface totale : 688 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire informe le conseil des échanges qu'il a eu avec Monsieur GROSJEAN Gérard, concernant les deux parcelles dont ce dernier est propriétaire ; parcelles situées à l'intersection de la rue de Champoux et la rue des Argentières (en face de la salle polyvalente).

La parcelle 51 devait, à la création de la voie communale de la rue des Argentières, être cédée à la commune mais cette transaction n'a jamais abouti. Ce terrain est en effet dans l'emprise de la voirie.

Afin de régulariser cette situation, il a été convenu d'acquérir les deux parcelles au prix total de 20 000 € (+ frais de notaire à la charge de la commune), soit environ 29 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte l'acquisition proposée,
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par 19 voix pour.

### **03- TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Après présentation de l'avancement de l'opération, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif présenté par SOLIHA, maître d'œuvre de l'opération,
- Valide la poursuite du projet sur la base d'un montant de travaux estimé à 94 681,76 € H.T.,
- Autorise Monsieur le Maire à organiser la mise en concurrence et publicité des marchés de travaux par le biais d'une procédure adaptée (Art. R2123-1 1° du Code de la Commande Publique).

Adopté par 19 voix.

### **04- TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Après validation de l'avant-projet définitif (APD) de l'opération « mise en accessibilité du bâtiment de la mairie » et le lancement de la procédure de consultation, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur les demandes de subventions correspondantes.

Plan de financement global de l'opération :

dépenses	HT	TVA	TTC	recettes	
Travaux (estimatif APD)	94 681.76	18 936.36	113 618.12	DETR ou DSIL : 30%	38 449.18
Maîtrise d'œuvre	26 418.00	5 283.60	31 701.60	Département du Doubs : 30%	38 449.18
Mission SPS - APAVE	2 860.00	572.00	3 432.00	<b>total subventions :</b>	<b>76 898.36</b>
Mission CT - APAVE	2 800.00	560.00	3 360.00	<i>Reste à financer sur le HT : autofinancement</i>	51 265.57
Diagnostic avant travaux (DPEexpertise)	1 154.17	230.83	1 385.00		
Attestation réglementaire accessibilité	250.00	50.00	300.00		
<b>total opération</b>	<b>128 163.93</b>	<b>25 632.79</b>	<b>153 796.72</b>		<b>128 163.93</b>

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).



Détail du financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	38 449,18	30%
Région			
Département	Soutien aux projets locaux 2022 - 2028	38 449,18	30%
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		51 265,57	40%
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>128 163,93</b>	<b>100%</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : novembre 2024
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : janvier 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 128 163,93 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Adopté par 19 voix pour.